COMITE NATIONAL D'ENTENTE
des associations patriotiques et du monde combattant

Le Président

Paris, le 19 juillet 2017

Communiqué du Comité National d'Entente

Le Comité national d'entente, qui représente près de soixante associations patriotiques et du monde combattant, soit environ 1.500.000 personnes, tient à faire part de sa surprise, de son étonnement et de sa stupeur au regard de l'ampleur prise par la polémique qui a suivi l'intervention du Président de la République le 13 juillet dernier à l'Hôtel de Brienne et qui vient d'amener le Chef d'état-major des Armées, le général d'armée Pierre de VILLIERS, à donner sa démission.

Cette prise de parole présidentielle faisait partie de la rencontre traditionnelle du chef des Armées avec les délégations des formations ayant l'honneur de défiler le lendemain sur les Champs Elysées à l'occasion de la fête nationale.

Ni les cérémonies du 14 juillet, ni la visite du Président Trump ne semblent avoir atténué l'ampleur de la polémique.

Le Comité national d'entente ne cherche pas à interférer dans les relations entre le Chef des armées et son chef d'état-major, ni à entrer dans cette polémique, qui sort de son domaine de compétence. Toutefois, dans un différend assez classique, puisqu'il oppose le responsable des Armées qui demande l'argent nécessaire pour préparer, entrainer et engager ses forces et le responsable politique, en charge du budget de l'Etat et de ses fortes contraintes et de son équilibre, et qui se règle en général par entente directe, le Comité national d'entente s'interroge par son ampleur.

Fallait-il que le Chef d'état-major des armées, au cours de sa déposition, devant la commission de la Défense nationale, d'où provient l'origine de la crise, ne dise pas la réalité des armées et les contraintes financières directes et indirectes induites par leurs différents engagements opérationnels ?

Fallait-il que ce qui était arrivé voici 3 ans au sous-chef des opérations de la Gendarmerie ne soit désormais plus considéré comme une exception, mais comme une règle non écrite, mais bien établie ?

Fallait-il invoquer le devoir de réserve, quand un haut responsable s'adresse, à huis clos à la commission de la Défense Nationale ?

Fallait-il se saisir de l'opportunité du 14 juillet, journée incontestée et reconnue par tous comme un symbole fort d'une cohésion nationale actuellement perturbée, pour évoquer une divergence interne de point de vue, entre deux responsables dont nul ne peut nier leur sens de l'Etat et leur attachement à la France ?

Fallait-il le faire devant toute la communauté militaire, dans son sens le plus large, c'est-à-dire en présence de responsables politiques en charge de la Défense, des journalistes accrédités et des présidents d'associations, connaissant par avance l'ampleur qu'allait prendre la controverse ?

.../...

Fallait-il le faire dans des termes aussi directs et ouverts, quand on connaît la discipline intellectuelle des chefs militaires, leur respect de l'autorité, notamment celle à l'égard du Chef des armées, et leur sens du devoir ?

Faudra-t-il des dizaines de cercueils dans la cour d'Honneur des Invalides, pour s'apercevoir de la réalité actuelle des équipements ?

Il souhaite à son successeur de faire preuve d'autant de courage, de détermination et d'abnégation en vue du succès des armes de la France !

Le Général d'armée (2s) Bruno DARY

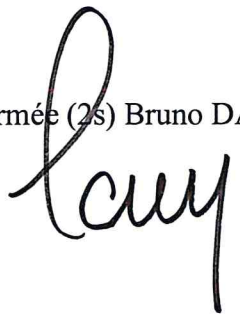

Copie du communiqué adressée à :

- Madame Florence PARLY, Ministre des Armées
- Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, Secrétaire d'Etat, auprès de la ministre des Armées
- Général d'armée Pierre de VILLIERS, Chef d'état-major des armées
- Général d'armée Jean-Pierre BOSSER, Chef d'état-major de l'armée de terre
- Amiral Christophe PRAZUCK, Chef d'état-major de la marine
- Général d'armée aérienne André LANATA, Chef d'état-major de l'armée de l'air
- Général d'armée Richard LIZUREY, Directeur général de la Gendarmerie nationale
- Amiral Bertrand ROGEL, Chef d'état-major particulier de la Présidence de la République